

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures trente
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20
- Contre : /
- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur BERGER Jean-François
Madame LEFANT Myriam	à	Madame ROSSET Emmanuelle
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_02_13

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : SUBVENTION 2025 A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES - HAUTE-SAVOIE - ANNECY

L'intérêt avéré et grandissant des jeunes pour les métiers de l'artisanat, par la voie de l'apprentissage en alternance au sein d'entreprise et en centre de formation, est soutenu par les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – CMA - Auvergne-Rhône-Alpes.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes contribue activement, depuis de nombreuses années, à l'orientation professionnelle vers les métiers et l'apprentissage en accompagnant jeunes et entreprises vers la réussite de leurs projets par différents services :

- Le Centre d'Aide à la Décision (CAD) pour :
 - la promotion des métiers et l'information auprès des jeunes, du public en reconversion, des demandeurs d'emploi,
 - l'accueil et l'orientation des candidats à l'apprentissage,
 - la mise en relation entre les jeunes et les entreprises à la recherche de centres de formations.

- Le service apprentissage pour :
 - l'accompagnement des jeunes et des entreprises aux formalités liées à l'apprentissage,
 - le conseil juridique et réglementaire aux entreprises pendant la durée de formation

Pour l'année scolaire 2024-2025 ce choix d'orientation professionnelle concerne 3 jeunes Morzinois (4 en 2023-2024, 5 en 2022-2023). C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à la CMA d'Annecy à hauteur de 125 € par jeune en formation soit au total 375 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 05.02.2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Auvergne-Rhône-Alpes Haute-Savoie - Annecy - une subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 375 €,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
